

Où vous RENSEIGNER ?

Vous êtes intéressé(e) par ce dispositif ?
Renseignez-vous auprès d'un Conseiller en
Évolution Professionnelle du Fongecif Hauts-de-
France.

 **03 59 61 62 63**

munissez-vous de votre
dernière fiche de paie



www.fongecif-hdf.fr

En complément des contributions des entreprises qui représentent sa principale ressource, le Fongecif Hauts de France bénéficie de cofinancements de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen et du FPSPP.



Vous êtes salarié(e) en CDI Envie de vous reconvertir ?



Découvrez l'immersion professionnelle en entreprise

Pour découvrir un métier ou confirmer un projet professionnel



Le Dispositif

Mise en Situation en Milieu Professionnel

Pôle emploi Hauts-de-France a délégué au Fongecif Hauts-de-France la possibilité de mettre en place des périodes d'immersion en entreprise (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) au profit des salariés en CDI, accompagnés dans le cadre du Conseil en Évolution Professionnelle.



Vous êtes salarié(e) en CDI et ...

- Vous souhaitez engager une réflexion sur votre parcours professionnel et vos compétences ?
- Vous souhaitez découvrir, de façon concrète, un métier; un nouvel environnement professionnel ou un secteur d'activité ?
- Vous souhaitez confirmer votre projet professionnel avant une éventuelle demande de prise en charge d'un Congé Individuel de Formation (CIF) ?

La période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) vous permet de vous confronter à des situations réelles de travail

- D'une durée maximale d'un mois, elle fait l'objet d'une convention signée entre le Fongecif, l'entreprise d'accueil, vous-même (le bénéficiaire) et votre employeur le cas échéant.
- A la fin de votre immersion un bilan est réalisé avec l'entreprise, vous-même et le Fongecif. Ce bilan est confidentiel.

Pour tout renseignement, rapprochez-vous de votre **Conseiller en Évolution Professionnelle** du Fongecif Hauts-de-France.

